



## Compte rendu de réunion

Mardi 12 novembre 2024 à 17h00 – Salle des Aînés

**Présents :** SABOURIN THIERRY - CAILLAUD Claudine – ROBIN Jean - DEPOIX Christophe – DENIS Jean Jacques - LAVAUD Patrick – MAUDUIT Jean-Martial – BUISSON Mireille – BRIAND Jean Paul – CHASSERIAUD Lionel - MARCHAIS Dominique

**Absent excusé :** Néant

**Prochaine réunion :** date à fixer

**I –** Thierry SABOURIN, Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 08 novembre 2024. Il est procédé à l'élection d'un nouveau bureau, sont élus :

- **Président :** SABOURIN Thierry
- **Secrétaire :** ROBIN Jean
- **Secrétaire Adjoint :** CHASSERIAUD Lionel
- **Trésorier :** CAILLAUD Claudine
- **Trésorier Adjoint :** BUISSON Mireille
- 

Il est également procédé à la constitution de 2 commissions :

**\* Commission Alimentation :** DEPOIX Christophe – MAUDUIT Jean Martial – LAVAUD Patrick

**\* Commission Concours :** CHASSERIAUD Lionel – BRIAND Jean Paul - ROBIN Jean

**II - Statut de l'Association :** Modification des statuts suite à la nomination des nouveaux élus. Par ailleurs l'article concernant l'accueil de Membres qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la commune est modifié comme suit : besoin de 4 parrainages (au lieu de 2 précédemment) et confirmation du Conseil d'Administration.

Un exemplaire sera envoyé par email à tous les Membres nouveaux et anciens.

**III – Règlement intérieur du club :** est modifié concernant l'accueil de nouveaux membres non domiciliés sur le territoire de la commune et la prise en charge des repas lors des rencontres de championnat par équipes (CDC – CRC – CNC), chaque licencié participant acquittera 10€00 pour son repas auprès de son Capitaine d'équipe, le club paiera la totalité des repas auprès du club Organisateur.

**IV – Règlement du jeu de Pétanque :** un exemplaire sera envoyé à chaque membre du club.

**V - Assemblée Générale – Résultats financiers :** Dépenses : 1.378€14 – Recettes : 1.255€00 – Participation du club : 113€14

**VI – Lumière du Boulodrome :** La Mairie a remis 2 clés pour ouvrir le boîtier. Thierry SABOURIN et Pascal CHARTRIN possède cette clé, une troisième sera remise à Jean ROBIN. Afin de permettre aux Membres de profiter de l'éclairage, il est décidé que les possesseurs de clé pourront la remettre à un Membre du club moyennant une signature sur un bordereau, à charge pour cette personne de la déposer le soir même, dans la boîte aux lettres de la personne ayant prêté ladite clé.

**VII – Coupe de Noël :** elle est fixée au samedi 14 décembre. Ce concours sera ouvert à tous les Membres du club, aux habitants de Montamisé, et aux clubs invités : BIGNOUX – ASPPT POITIERS – INGRANDES et VOUNEUIL SOUS BIARD. Ce concours se déroulera en doublettes, 4 parties par addition de points.

## **VII – Questions diverses :**

- Entretien des terrains : il est proposé que 4 membres viennent vers 13h15, le mercredi, jour d'entraînement, pour ratisser et remettre en place les cailloux. Il sera ainsi demandé à chaque membre de participer au moins une fois par trimestre.
- Réfection des terrains : ceux-ci ont été détérioré lors du passage des engins pour les travaux de raccordement des panneaux. Il est donc décidé de procéder à leur réfection au printemps.
- Une bourse aux concours sera ouverte : un imprimé sera affiché sur le panneau à l'entrée du Boulodrome (côté parking). Il sera précisé s'il s'agit d'un concours officiel ou d'un concours « sauvage ». Les joueurs pourront s'inscrire soit individuellement, soit inscrire une équipe complète. A charge pour chaque équipe de s'inscrire auprès de l'organisateur. Attention, les concours dans les DEUX-SEVRES disposent d'inscriptions limitées. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter un Membre de la Commission Concours.
- Lors des entraînements du lundi, il est proposé que chaque joueur licencié ou non licencié, pointeur, milieu et tireur, de partager les boules en 3 groupes, les équipes seront constituées en regroupant un non licencié avec un licencié. Un tel dispositif éviterait que 2 non licenciés, pointeurs tous les deux, de se retrouver dans une même équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19h15.